

## INSTALLATIONS SPORTIVES MARSEILLE

### Guide « GISPORT » pour les IEN

#### 1- l'IEN se connecte

Adresse d'accès : <https://appli.ac-aix-marseille.fr/gisport/index.php>

ou : par le lien figurant sur le site de l'IA13 (dans : pédagogie-cellule départementale EPS-Installations sportives municipales 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré-application GISPORT)

#### 2- l'IEN s'identifie

Identifiant : initiale du prénom nom (ex : « pdupont » pour Pierre Dupont)

Mot de passe : NUMEN (ou autre, si modifié dans la messagerie professionnelle)

S'il veut déléguer ses fonctions au CPC-EPS, pour cette application :

Sélectionner « Etablissement », « ajouter un nouveau référent EPS »

Entrer l'adresse professionnelle du CPC (prénom.nom@ac-aix-marseille.fr). Cliquer sur « rechercher ». Le nom et prénom du CPC apparaissent. Puis « enregistrer »

Dès cet instant le CPC a un accès direct sur l'application par ses identifiant et mot de passe personnels.

#### 3- L'IEN (ou le CPC)

(pour le CPC, dans « sélection d'un droit » choisir « Référent EPS IEN... »)

Peut :

- Visualiser les informations saisies (divisions, effectifs) par les directeurs d'école de sa circonscription en cliquant sur « **établissement** »
- Visualiser les « **plannings** »

Doit : vérifier les demandes d'occupation de ses écoles et les soumettre (exclusivement celles des écoles publiques) à la direction académique ou les refuser.

- Dans l'onglet « **suivi** », cliquer sur « demandes à soumettre » et sur chaque planning de cette liste :
- Dans l'écran de saisie de chaque planning, cliquer sur « aperçu du planning avec état des demandes » pour visualiser globalement celui-ci (PDF). Il peut apparaître en 1 à 8 pages selon le nombre d'unités d'enseignement. Il est possible ainsi de repérer les demandes de ses écoles.
  - En italique : brouillon de pré-réservation (brouillon). En italique gras : demandes renseignées (brouillon complet).
  - En caractères normaux : demandes soumises à la direction académique. En caractères normaux gras : demandes validées par la direction académique.
- En revenant à l'écran de saisie, il peut
  - Visualiser dans le détail les demandes (et leurs états). En début d'année scolaire, si des demandes sont en gris(brouillon) elles sont restées à l'état de pré-réservation (elles devraient être supprimées ou complétées par les écoles, avant le 23 septembre, pour soumission)
  - Intervenir (soumettre ou supprimer)



Soit, directement sur les créneaux de ses écoles apparaissant surlignés en bleu (brouillon complet). Poser la souris sur un des codes. Une fenêtre apparaît et propose « soumettre » ou « supprimer » (renseigner le commentaire avant de supprimer)

Soit, globalement en cliquant, après avoir sélectionné la période désirée, sur « soumettre les demandes pour la période » afin de soumettre l'ensemble des demandes de la période d'un seul clic. Se positionner ensuite sur les autres périodes et répéter l'opération afin de soumettre toutes les demandes sur une installation (4 clics par installation).

Les demandes soumises, apparaissent sur le PDF en caractères normaux et sur l'écran de saisie surlignées en blanc.

4- la direction académique, analyse alors la demande et,

- Soit elle valide et les demandes apparaissent sur le PDF en gras et sur l'écran de saisie surlignées en vert.
- Soit elle refuse la demande, et ce refus apparaît lorsqu'on clique sur l'onglet « demandes refusées » avec le motif correspondant.

Ces informations parviennent en même temps à l'IEN et à l'école (pour les écoles publiques)

L'« aperçu du planning officiel » fait apparaître uniquement les demandes validées et enregistrées par les propriétaires des installations.

Pour toutes modifications ultérieures (demandes ou restitutions), la procédure reste la même.

Les demandes particulières (ponctuelles ou pour l'accompagnement éducatif) se feront toujours séparément, par télécopie (04 91 99 66 93).

Pour l'accompagnement éducatif, en cas d'accord la saisie dans l'application sera faite par la direction académique.

*Voir les « informations générales » sur le site de l'IA13*